



Information: prolongation des visas en Suisse, en liaison avec l'épidémie de coronavirus

Puis-je demander une prolongation de visa en Suisse dans le cadre de l'épidémie actuelle de coronavirus ?

Oui, une personne soumise à l'obligation de visa en Suisse peut demander une prolongation de son visa en Suisse si:

- elle était en possession d'un visa Schengen valide lors de sa dernière entrée en Suisse,
- elle n'est plus en mesure de trouver une solution de vol à destination de son pays de résidence en raison l'importante réduction du trafic aérien consécutive à l'épidémie de coronavirus
- son visa Schengen expire à la date d'annulation du vol de retour réservé ou à une date ultérieure.

Si elle remplit **LES TROIS CONDITIONS EN MÊME TEMPS**, elle peut demander une prolongation de son visa à l'Office des migrations du canton où elle réside actuellement.

Attention: l'épidémie de coronavirus elle seule **n'est PAS acceptée** comme base pour la prolongation de visa.

Pour combien de temps au maximum le visa peut-il être prolongé?

Le séjour maximum pour les personnes ayant une résidence permanente en dehors de l'espace Schengen est de 90 jours pour une période de séjour de 180 jours. Toutefois, l'Office des migrations du canton de résidence actuel décidera du délai de prolongation effective du visa.

Quels sont les documents nécessaires pour une prolongation du visa?

En principe, les documents suivants sont demandés:

- un passeport valable au moins trois mois après la date initiale de départ, avec un visa Schengen correspondant
- Si possible, une assurance maladie de voyage couvrant la totalité du séjour
- Si possible, une preuve montrant qu'il n'est pas possible de prendre l'avion pour rentrer chez soi (par exemple, correspondance avec une agence de voyage ou une compagnie aérienne)

Remarque: l'office cantonal des migrations est habilité à percevoir une taxe administrative pour les prolongations de visa.

Comment demander une prolongation de visa ?

Contactez le plus rapidement possible l'Office des migrations du canton de résidence actuel:

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/ueberuns/kontakt/kantonale_behoerden/adressen_kantone_und.html